



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 13 août 2018

NO 12

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

Objet : Officialisation de la convention collective 2015-2020

Bonjour à tous,

Après plusieurs mois d'attente, nous vous annonçons officiellement que le 7 août dernier, le Conseil des ministres a apposé sa signature sur notre convention collective 2015-2020. Nous pouvons donc tourner la page sur cette longue négociation et regarder vers l'avant.

Au courant des prochaines semaines, vous recevrez les sommes dues depuis la fin de notre contrat de travail (1^{re} avril 2015) et en consultant votre talon de paie, vous pourrez constater les détails et explicatifs de celles-ci. Tel que stipulé dans notre convention collective, l'employeur dispose d'un délai pour vous remettre les sommes rétroactives, soit au plus tard à la première paie suivant le soixantième jour de l'entrée en vigueur de la présente convention.

En terminant, je tiens à vous remercier encore une fois pour votre patience et votre soutien tout au long des trois dernières années. Votre solidarité a fait en sorte que nous avons réalisé nos objectifs et nous en sommes sortis grandis et plus forts.

Profitez de la fin de vos vacances et n'hésitez pas à nous rejoindre si vous avez des questions.

Martin Perreault
Directeur aux griefs